

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 12 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 6 AVRIL 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE (à partir de la délibération n°6) - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Valériane ALEXANDRE (jusqu'à la délibération n°5)- Marianne BERQUE-MANSAS - France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE

#### POUVOIRS :

Mme Anne SERRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BASLY-LAPEGUE  
 M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MAUCLAIR  
 Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Madame Dominique DUDOUS  
 Mme Valériane ALEXANDRE qui a donné pouvoir à Madame Viviane LOUME-SEIXO (jusqu'à la délibération n°5)  
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Madame Géraldine MADOUNARI  
 Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Madame Marie-Constance BERTHELON  
 M. Eric DARRIERE qui a donné pouvoir à Monsieur Grégory RENDE  
 Mme Sarah DOURTHE qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal DAGES

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

### **OBJET : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE**

La rémunération des agents territoriaux est composée d'éléments obligatoires (le traitement, le supplément familial de traitement,...) et d'éléments facultatifs (le régime indemnitaire). Le régime indemnitaire est constitué par l'ensemble des sommes perçues par un agent, en contrepartie ou à l'occasion du service qu'il exécute dans le cadre des fonctions définies par le statut particulier dont il relève. Le régime indemnitaire regroupe des primes et des indemnités très diverses.

Il est aujourd'hui nécessaire d'adapter le régime indemnitaire des agents territoriaux dacois afin de le rendre conforme aux évolutions juridiques récentes (changement de dénomination de grade, modification des grilles indiciaires, changement des décrets ou arrêtés de référence...).

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a vocation à se substituer à tous les régimes indemnitaires existants (IAT, IFTS, IEMP...), dans une démarche de simplification. Le décret concernant la mise en œuvre du RIFSEEP pour 2 cadres d'emplois de la catégorie C est désormais applicable, il est donc proposé de le substituer comme précédemment pour les autres filières à l'IAT et IEMP.

Dans le cadre du recrutement du futur Directeur Général Adjoint des services, dans le cadre d'emploi des administrateurs territoriaux, il est par ailleurs nécessaire d'instituer à nouveau le régime indemnitaire de ce cadre d'emploi qui avait été supprimé suite à la mutualisation et au transfert du Directeur Général des Services.

Il est donc proposé la mise en place de cette prime pour les agents concernés.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville de Dax, exercice 2018, chapitre 012.

Dans un souci de clarté, il est joint en annexe, un document unique et synthétique regroupant le régime indemnitaire de la Ville de Dax.

Lors des réunions des 21 juin 2017 et 8 février 2018, le Comité Technique a émis un avis favorable à ces modifications.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VIVIANE LOUME-SEIXO, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 34 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, celle de Mme  
Nadine PEYRIN,**

APPROUVE les modifications du régime indemnitaire de la Ville de Dax dans les conditions susvisées, conformément aux dispositions annexées, à compter du 1er mai 2018.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20180412-14-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 13 Avril 2018*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».